



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Le garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice

14/04/2021



0000174506

Paris, le 09 AVR. 2021

Madame la contrôleur générale,

A l'issue de votre visite du 30 juillet au 1<sup>er</sup> août 2019 du centre éducatif fermé d'Angoulême, vous m'avez adressé, le 8 décembre 2020, votre rapport et je vous en remercie.

Vous relevez quatre bonnes pratiques contribuant au bon déroulement de la prise en charge des mineurs placés : le financement des déplacements des membres de la famille favorisant le maintien des liens familiaux, le renforcement de l'accompagnement à la sortie, la proposition d'activités diversifiées impliquant l'ensemble des professionnels de la structure et le développement d'outils facilitant la prise en charge psychique des mineurs. Ces modalités de travail, qui n'ont pas vocation à se limiter aux seuls centres éducatifs fermés, sont effectivement intéressantes et seront valorisées dans le cadre des états généraux du placement que la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) conduit actuellement.

Par ailleurs, je constate avec satisfaction que, depuis votre première visite, le centre a su modifier en profondeur son organisation au bénéfice de la qualité de la prise en charge des mineurs placés et que deux de vos trois recommandations ont été suivies d'effet. Je relève aussi que le turn-over important des professionnels, qui constitue, comme vous le soulignez de manière récurrente, une vraie difficulté dans ce type de structure, n'est pas systématiquement un frein à la cohésion d'équipe.

.../...

Madame Dominique Simonnot  
Contrôleur générale des lieux de privation de liberté  
16/18 quai de la Loire  
CS 70048  
75921 PARIS Cedex 19

Votre unique recommandation concerne l'amélioration de l'organisation de l'action éducative au sein de la structure, par une meilleure coordination et implication du milieu ouvert.

L'action éducative conduite au sein du centre éducatif fermé doit effectivement s'articuler avec l'ensemble des acteurs de la prise en charge afin de garantir la continuité des parcours des mineurs.

Le service de milieu ouvert, « fil rouge » ou « socle » désigné pour le suivi du mineur est ainsi garant de la cohérence d'ensemble de la prise en charge, et ce pour toute la durée du placement comme la prévoit la circulaire du 10 mars 2016 portant cahier des charges des centres éducatifs fermés du secteur public.

La coordination des différents professionnels chargés du suivi d'un même mineur est complexe et, je vous rejoins sur ce point, nécessite d'être encore renforcée. C'est d'ailleurs une des quatre thématiques abordées dans le cadre des états généraux du placement.

Au niveau des échelons déconcentrés, cette question a d'ores et déjà été mise au travail.

La direction interrégionale a mené en 2018 une étude relative aux articulations entre milieu ouvert et placement judiciaire dans la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune qui a permis notamment la mise en place de protocoles interservices, la traçabilité des synthèses ou encore l'élaboration systématique des PCPC. Ce sujet figure parmi les axes prioritaires de la politique interrégionale et est intégré au schéma interrégional de placement judiciaire validé le 7 janvier 2021.

A l'échelle territoriale, un groupe d'appui au suivi des parcours (GASP) permet aux professionnels du placement judiciaire et du milieu ouvert d'échanger sur certaines situations éducatives présentant des difficultés particulières. Des cas concrets sont discutés en présence des cadres de la direction territoriale et des établissements et services, des psychologues et des éducateurs référents. Cette instance permet de trouver des solutions à des problématiques parfois complexes, de travailler positivement l'orientation des mineurs, d'éviter d'éventuelles tensions et de faciliter les articulations inter structures. En complément, le protocole territorial de coordination interservices a été actualisé en 2019 et prévoit des fréquences de rencontres régulières entre structures de milieu ouvert et de placement judiciaire.

Enfin, depuis votre visite, le centre éducatif fermé a renforcé ses articulations avec les services de milieu ouvert. Ainsi, les documents individuels de prise en charge et les projets conjoints de prise en charge précisant les dates des réunions de synthèse sont systématiquement réalisés en commun malgré la distance importante qui sépare le centre et les unités de milieu-ouvert. En effet, parmi les mineurs placés en 2020, 42% d'entre eux étaient suivis par des services situés en dehors du périmètre de la direction interrégionale Sud-Ouest.

.../...

La structure a également mis en place des fiches d'entretiens avec le milieu ouvert adaptées à divers modes de communication (présentiel, téléphonique, dématérialisé...) et a installé un groupe de travail sur la référence éducative et le développement des accueils relais.

Je puis vous assurer, comme vous m'encouragez à le faire, que la protection judiciaire de la jeunesse sera très vigilante à ce que la dynamique positive engagée se poursuive.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie de croire, Madame la contrôleur générale, à l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end and a few vertical strokes on the left side.

**Eric DUPOND-MORETTI**